

A SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE

**Direction de la Solidarité
Départementale**

Inscription budgétaire	
Dépenses	100 000 €

**OBJECTIF 2011 D'EVOLUTION DES DEPENSES ET REFLEXION SUR UN
NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION D'UN SERVICE
PUBLIC EN FAVEUR DES PERSONNES VULNERABLES**

L'accompagnement et la prise en charge des personnes vulnérables repose sur différents schémas sectoriels adoptés par l'Assemblée Départementale : personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille.

De nombreux partenaires publics et associatifs contribuent à la réalisation des objectifs définis par l'Assemblée Départementale.

Au cours des dernières années, ces établissements et services sociaux et médico-sociaux se sont considérablement développés.

Ainsi, 130 structures sont présentes sur le territoire témoignant d'une proximité de services.

1- Objectif 2011 d'évolution des dépenses

Conformément aux articles L.313-8, L.314-1, L.314-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Assemblée Départementale délibère chaque année sur un objectif annuel d'évolution des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La fixation par l'Assemblée d'un objectif annuel d'évolution des dépenses permet de fonder les modifications apportées aux propositions budgétaires présentées par les établissements et services dans le cadre de la procédure de tarification.

Cet objectif annuel concerne les établissements d'accueil de personnes âgées, les services de maintien à domicile, les établissements d'accueil de personnes handicapées adultes, les établissements de protection de l'enfance, qu'ils soient sous gestion publique ou sous gestion associative habilitée.

En 2010, les dépenses prévisionnelles faisant l'objet de cette procédure sont de **99 000 000 €,** soit **60 %** du budget de fonctionnement consacré aux politiques de solidarité.

Leur montant fluctue en fonction de l'évolution des prix des services qui est, elle-même, fonction du taux directeur fixé par le Conseil général, des différents accords salariaux et des priorités retenues.

Ces dépenses sont aussi dépendantes du nombre de leurs bénéficiaires.

Dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées, les financements évoluent également en fonction des conventions tripartites qui engagent les établissements, l'Etat, l'Assurance Maladie et le Conseil général, sur l'amélioration des conditions d'accueil et la diversification des services proposés.

Les financements doivent suivre la concrétisation du programme de création de places 2008-2012 adopté par l'Assemblée au cours du Budget Primitif 2008.

Le schéma landais pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et de leur famille, adopté au cours du Budget Primitif 2007, est le cadre des différentes actions dans ce domaine.

Le Schéma Départemental consacré à l'Enfance est quant à lui le cadre d'intervention des financements dans les domaines de l'accueil de la petite enfance et de la protection de l'enfance.

Pour 2011, je vous propose de retenir un objectif général d'augmentation de **1,50 %**.

Ce taux prévisionnel pourra être modulé en fonction de la prise en charge dans les budgets de plusieurs priorités :

- l'intégration des amortissements relatifs aux dépenses de sécurité,
- l'intégration des amortissements relatifs aux dépenses d'extension ou de restructuration autorisées dans le cadre des différents schémas départementaux, notamment dans le cadre des plans de création de places en établissements d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées,
- la prise en compte des engagements déterminés dans les conventions tripartites relatives aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,
- la prise en compte des évolutions des grilles salariales du secteur public ou du secteur conventionnel,
- la prise en compte des priorités retenues dans le cadre du schéma landais pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et de leur famille,
- la prise en compte des orientations prioritaires définies dans le cadre du Schéma Départemental Enfance.

Enfin, toute demande de création de poste devra être particulièrement justifiée.

2- Un nouveau Schéma Départemental

Au cours de la dernière décennie, l'organisation départementale en matière d'établissements et services sociaux et médico-sociaux a fait l'objet d'une déclinaison au travers de trois Schémas départementaux sectoriels (personnes âgées, personnes handicapées et enfance), qui ont permis une amélioration de la prise en charge des publics vulnérables dans les Landes.

Néanmoins, l'évolution récente des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la croissance et la diversification de la demande d'accompagnement des personnes et familles vulnérables, les modifications législatives et notamment la création des Agences Régionales de Santé, la nécessaire prise en compte de la contrainte budgétaire, induisent une indispensable réflexion globale et intersectorielle.

Cette réflexion pourrait aboutir à la redéfinition d'un Schéma Départemental d'Organisation d'un Service Public en faveur des Personnes Vulnérables.

Les 130 établissements et services sociaux et médico-sociaux présents sur le territoire landais fonctionnent avec des budgets arrêtés par le Président du Conseil général, pour un montant global de **177 000 000 €**.

Le secteur public est le principal acteur avec une masse budgétaire de **119 000 000 €**, le secteur associatif mobilisant **68 000 000 €** (chiffres 2009).

Le Conseil général des Landes finance **55 %** de l'ensemble de ces dépenses, soit **99 000 000 €** ; les autres Conseils généraux participent à hauteur de 10 %, soit 18 000 000 € ; les particuliers financent la différence à hauteur de 35 %, soit 60 000 000 €.

Le secteur des établissements nécessite 87 % des financements pour prendre en charge 52 % de la population concernée.

11 348 personnes sont ainsi prises en charge grâce au travail de **3 234** salariés équivalent temps plein.

D'une manière globale, une personne accompagnée induit un financement de **15 600 €** par an.

Pour préparer l'avenir, il devient indispensable de redéfinir un Schéma s'appuyant sur les 130 structures existantes qui dessinent aujourd'hui un service de proximité.

Avec ces établissements et services publics ou associatifs, la structuration d'un service public consacré aux personnes vulnérables devrait permettre de mieux prendre en charge localement les personnes en difficulté.

Ce travail de réflexion doit être mené autour de la notion de territoire. Il doit concilier deux objectifs prioritaires :

- mettre l'accent sur la convergence des problématiques et des solutions entre les différents établissements existants,
- permettre la diversification des accompagnements et des prises en charge.

Les structures répondant alors aux objectifs définis en commun pourraient faire l'objet d'un label spécifique Conseil général, garant de la qualité et de la pérennité de l'accompagnement, d'une implication dans le tissu social, d'un dialogue avec les familles et d'un coût compatible avec les ressources de la collectivité et des familles.

Pour élaborer ce nouveau dispositif, je vous propose de confier une étude à un Cabinet externe, pour lequel il est nécessaire d'inscrire une somme de **100 000 € au Chapitre 011 Article 617 (Fonction 50)**.

Je vous demande de bien vouloir approuver les orientations de ce rapport et m'autoriser à signer tout document afférent.

Direction de la Solidarité Départementale

Inscription Budgétaire	
Dépenses	30 497 €

LE BUDGET DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Le Conseil général poursuit son action en matière de solidarité. Il convient de préciser et compléter certaines de ces actions.

Ainsi, plusieurs associations ou organismes sollicitent l'aide du Conseil général pour mener à bien leurs projets au cours de l'année 2010.

Certaines parmi ces demandes, n'ont pu être examinées au Budget Primitif 2010, en raison d'un dépôt tardif des dossiers. Ces différents partenaires concourent à l'action du Conseil général.

I – Le dispositif d'insertion en 2010

La Loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion a confirmé et renforcé la place du Conseil général en matière d'insertion : pour les bénéficiaires du R.S.A. qui font l'objet d'un accompagnement, il revient au Conseil général de définir un plan départemental d'insertion, qui détermine la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion, et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

• *La montée en charge du Revenu de Solidarité Active :*

Un an après son entrée en vigueur, le Revenu de Solidarité Active poursuit sa montée en charge.

Selon des données provisoires non consolidées, le nombre de bénéficiaires du R.S.A. «socle» et «socle + activité» poursuit sur une tendance à la hausse, qui trouve une explication dans le contexte économique dégradé que connaît le département.

Ainsi, entre décembre 2009 et mars 2010 on dénombrait 400 bénéficiaires supplémentaires du R.S.A. «socle», dont l'allocation est totalement prise en charge par le Conseil général, soit une hausse de 8% en un trimestre.

Au mois de mars 2010 il y a ainsi plus de 5 500 bénéficiaires du R.S.A. «socle» et plus de 900 bénéficiaires du R.S.A. «socle + activité». Ceci représente une hausse de près de 14% du nombre de bénéficiaires dont l'allocation est payée en totalité ou en partie par le Conseil général entre le mois de juin 2009 et le mois de mars 2010.

Quant au R.S.A. «activité», qui concerne les personnes qui sont en activité et qui ont de faibles revenus, il semble connaître une stabilisation, avec un nombre de bénéficiaires proche de 2 200.

- **La poursuite des incertitudes :**

Si le R.S.A. poursuit sa montée en charge, il convient de relever qu'il s'accompagne toujours d'incertitudes importantes.

Tout d'abord le contexte économique est source d'inquiétude : les difficultés qui concernent le secteur industriel ont des effets sur l'accès à l'emploi, et donc sur l'insertion. En outre, la poursuite de la crise génère un risque d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit à l'assurance chômage, qui pourraient alors bénéficier du R.S.A.

Par ailleurs, il faut noter que le contexte législatif reste une source d'évolution possible du dispositif. Ainsi, la Loi de Finances pour 2010 a étendu le Revenu de Solidarité Active aux jeunes de 18 à 25 ans. Le décret d'application de ce R.S.A. «jeunes» n'est pas encore publié, mais l'entrée en vigueur de ce dispositif devrait avoir lieu en septembre 2010.

- **Orientations du PDI 2010 :**

Au Budget Primitif 2010, nous avons inscrit 1 909 924 € pour le plan départemental d'insertion et de lutte contre la précarité (PDI).

Compte-tenu des difficultés listées ci-dessus, les crédits du plan départemental d'insertion ont été affectés lors du Budget Primitif pour une période de 6 mois, pour un montant de 1 178 962 €.

Je vous propose d'affecter les crédits restants d'un montant de 730 962 € pour le second semestre 2010.

Afin de procéder à l'affectation de ces crédits, je vous propose de confirmer les trois axes du PDI pour l'année 2010 :

- 1. la priorité pour l'insertion professionnelle,**
- 2. la poursuite des actions d'insertion par l'économique,**
- 3. l'adaptation des dispositifs d'insertion sociale.**

Pour tous ces dispositifs, et en particulier pour les dispositifs d'insertion sociale, les actions destinées aux bénéficiaires du R.S.A. doivent s'inscrire dans le cadre d'un parcours, et donc être bornées dans le temps.

A) Une priorité pour l'insertion professionnelle

- **Donner la priorité à l'emploi**

A la suite de la Loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, les dispositifs d'insertion doivent avoir pour priorité l'insertion professionnelle.

Ceci suppose un partenariat étroit avec Pôle Emploi, et la participation de Pôle Emploi à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active sera au cœur du pacte territorial pour l'insertion évoqué ci-dessus.

L'insertion professionnelle passe par un accompagnement à l'emploi, par le Pôle Emploi ou par des associations partenaires, ainsi que par des actions de formation.

Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active tenus à l'obligation de rechercher un emploi ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle, peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.). Cette aide a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés à l'occasion de la prise ou la reprise d'une activité professionnelle, que ce soit sous la forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise. Cette aide est financée par l'Etat.

Par ailleurs, le Conseil général des Landes est positionné comme organisme intermédiaire du Fonds Social Européen (F.S.E.), et peut en conséquence redistribuer des subventions du F.S.E., pour soutenir des projets mis en œuvre en vue de favoriser l'insertion professionnelle des femmes, et le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés.

Plusieurs partenaires associatifs pourront bénéficier de cette aide, afin qu'ils renforcent ou complètent leur action menée dans le cadre du plan départemental d'insertion (PDI).

Je vous propose de confirmer l'insertion professionnelle comme axe premier de notre plan départemental d'insertion et de lutte contre la précarité, et de contribuer au financement de trois actions nouvelles pour le second semestre 2010 :

- l'Institut Supérieur Formation (INSUP) anime le chantier formation en Pays d'Orthe, pour un public mixte composé de jeunes et de bénéficiaires du R.S.A.(14 personnes) sur une période de 6 mois dans le cadre d'activités du secteur environnement. Cette action est cofinancée par le Conseil régional et la commune de Peyrehorade15 000 €
- la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Landes de Tarnos propose un soutien aux créateurs d'entreprises par un accompagnement et un hébergement juridique des activités. Des contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) permettent aux créateurs d'avoir un statut et de sécuriser leur parcours 5 000 €
- le Groupement Aquitaine des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE) contribue à professionnaliser, consolider et développer les structures landaises d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)..... 5 000 €

Chantiers formation INSUP Peyrehorade	15 000 €
SCIC Landes Tarnos	5 000 €
GARIE	5 000 €
Total actions nouvelles de priorité à l'emploi	25 000 €

Je vous propose également de reconduire les actions suivantes, et de leur affecter les crédits correspondants pour le second semestre 2010 :

➤ Accompagnement à l'emploi

Accompagnement Individuel à Reprise d'Emploi dans les Landes (AIREL)	45 000 €
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification en BTP Bassins d'emploi du Seignanx, du Grand Dax et de Mont-de-Marsan (GEIQ)	25 000 €
Plan Local d'Insertion par l'Economique du Seignanx (PLIE)	11 250 €
Insertion professionnelle Jeunes diplômés à Dax et Mont-de-Marsan (AFIJ)	18 000 €
Accueil Information Insertion Communauté de Communes de Montfort-en-Chalosse	2 700 €
Femmes Initiative CCAS Capbreton	2 700 €
Total accompagnement à l'emploi	104 650 €

➤ Formation

Actions formation de base CIDFF (Biscarrosse, Dax, Mont-de-Marsan, Montfort-en-Chalosse, Mugron, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Villeneuve-de-Marsan)	59 400 €
Formations individualisées	50 000 €
Stage redynamisation INSUP (Biscarrosse, Dax, Parentis-en-Born, Peyrehorade, Pouillon, Saint-Vincent-de-Tyrosse)	27 000 €
Alphabétisation dont ADEB, Arbre à pain, Clés des mots, Culture et Loisirs (Biscarrosse, Dax, Labouheyre, Labrit, Mimizan, Morcenx, Pissos, Pomarez, Rion-des-Landes, Roquefort, Sabres, Sore, Tartas, Tarnos, Saint-Vincent-de-Tyrosse)	15 000 €
Total formation	151 400 €

B) Les dispositifs d'insertion par l'économique

Au-delà de l'accompagnement à l'emploi et de la formation, le plan départemental d'insertion et de lutte contre la précarité comprend des actions d'insertion par l'économique, qui s'adressent à des publics plus éloignés de l'emploi et qui constituent fréquemment un premier retour à l'activité pour les bénéficiaires du R.S.A.

Les agents du dispositif R.S.A. travaillent en étroite collaboration avec les acteurs des dispositifs d'insertion par l'économique. L'orientation du public vers ces structures est préparée en amont, leur suivi tout au long de leur parcours est assuré. Ces parcours sont formalisés et évalués dans le cadre de contrats d'engagement réciproque. Un soutien plus global des diverses structures est proposé par le Pôle Social en fonction des problématiques rencontrées.

Je vous propose d'affecter les crédits suivants pour le second semestre 2010 :

➤ Entreprises d'insertion

DEFIS à Dax	6 750 €
Bois et Services à Mont-de-Marsan	6 750 €
ITEMS à Tarnos	6 750 €
Landes Nettoyage Services à Mont-de-Marsan	4 500 €
BEVER à Morcenx	4 500 €
FORUM à Peyrehorade	4 500 €
Total entreprises d'insertion	33 750 €

➤ Associations d'insertion

Voisinage à Soustons	18 000 €
Landes RMI à Mont-de-Marsan	14 400 €
Landes Partage à Mont-de-Marsan	13 500 €
Femmes Insertion Landes à Dax	11 700 €
Régie de quartier Bois et Services à Mont-de-Marsan	9 000 €
ARDITS à Pouydesseaux	4 950 €
Artisanat Récupération Traditions à Sabres	4 950 €
Association de Quartier La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont	4 950 €
Total associations d'insertion	81 450 €

➤ Chantiers d'intérêt général

L'association l'Arbre à Pain est soutenue par les partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique (Conseil régional, Etat et GARIE) dans un plan de consolidation. Dans ce cadre, je vous propose une subvention complémentaire de 4 000 € en plus de la reconduction de la subvention qui lui a été attribuée au premier semestre.

Association des Chantiers des Grands Lacs à Parentis-en-Born	6 750 €
Chantier d'insertion du Marsan	4 500 €
Restaurant d'insertion l'Eole dans le Seignanx	4 500 €
L'Arbre à Pain à Tartas	10 750 €
Total chantiers d'intérêt général	26 500 €

➤ Associations intermédiaires

Bourse d'Aide aux Chômeurs BAC à Dax	6 750 €
Services Chalosse Tursan à Hagetmau	6 750 €
Solidarité Travail à Mont-de-Marsan	6 750 €
AET à Biscarrosse	3 600 €
Total associations intermédiaires	23 850 €

➤ Actions spécifiques

Participation réalisation projets insertion	40 000 €
TEC GE COOP travailleurs indépendants bénéficiaires du R.S.A.	35 000 €
ADIE Droit à l'Initiative Economique à Saint-Paul-lès-Dax	15 750 €
Actions spécifiques Agriculteurs	10 000 €
Total actions spécifiques	100 750 €

C) Les dispositifs d'insertion sociale

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, et victimes de pauvreté ou d'exclusion sociale, le plan départemental d'insertion prévoit des actions d'insertion sociale.

L'ensemble des agents du Pôle Social accompagne et oriente les publics vers les dispositifs d'insertion sociale du PDI.

L'adaptation de l'offre de service dans ce domaine est soutenue par les acteurs du Pôle Social, avec une implication concrète d'animation de divers ateliers ou actions créés avec l'ensemble des partenaires.

Un portage direct d'animation d'ateliers par le Pôle Social est proposé au public le plus éloigné de l'emploi, afin d'éviter l'isolement et de maintenir une mobilisation dans le cadre d'un parcours.

Je vous propose d'affecter les crédits suivants pour le second semestre 2010 :

➤ Aide alimentaire

Banque alimentaire	15 750 €
L'arbre à pain à Tartas 2 projets (épicerie-jardin)	7 650 €
Les jardins du cœur à Mont-de-Marsan	6 750 €
Le panier montois	5 850 €
Les restos du cœur	4 500 €
Sans façon à Morcenx	3 600 €
Clin d'Oeil à Saint-Sever	3 150 €
La ruche landaise	2 250 €
L'IDEAL à Labouheyre	2 250 €
Le marché des familles à Dax	1 800 €
Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire à Montfort-en-Chalosse	1 350 €
Régie d'aide alimentaire du Seignanx	900 €
Total aide alimentaire	55 800 €

➤ Mobilité

L'AET renforce son service de prêt de scooters pour optimiser l'insertion socio-professionnelle des publics en précarité.

Aide à la mobilité	40 000 €
Bois et Services à Mont-de-Marsan	9 000 €
Actions de préparation au permis de conduire ALPCD	2 250 €
ARDITS à Pouydesseaux	2 250 €
SCIC'LANDES Fonds de mutualisation Saint-Martin-de-Seignanx	350 €
AET à Biscarrosse	1 500 €
Total mobilité	55 350 €

➤ Insertion sociale et scolaire des jeunes

Soutien scolaire à Hagetmau	750 €
Total insertion sociale et scolaire des jeunes	750 €

➤ Divers

Frais de structure	42 362 €
Formation souffrance psychosociale PRISMA	10 000 €
Souffrance psychosociale CODES	6 750 €
Accueil écoute femmes victimes de violences CIDFF	3 600 €
Association itinéraire émergence art à Mont-de-Marsan	4 500 €
Culture du cœur	4 500 €
Total divers	71 712 €

- **Le Pacte Territorial d'Insertion :**

La Loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active a prévu que pour la mise en œuvre du plan départemental d'insertion, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion.

Ce pacte a pour principal objet de définir les modalités de coordination des actions entreprises par les signataires, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.

Il peut associer au Département, l'Etat, Pôle Emploi, la Mission Locale des Landes, les organismes compétents en matière d'insertion sociale, les CAF et MSA, les organismes consulaires, les organisations syndicales représentatives à l'échelon national, les collectivités territoriales intéressées (notamment la région), et leurs groupements, ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion.

Le pacte prévoit, en particulier, au titre de la formation professionnelle, le concours de la Région aux politiques territoriales d'insertion.

Je vous propose de mettre en place en 2010, un pacte territorial d'insertion au niveau départemental, et d'envisager ultérieurement des déclinaisons locales éventuelles.

Je vous demande d'approuver le principe de la mise en place du pacte territorial d'insertion, et de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à sa concrétisation.

II – Actions dans le domaine de la lutte contre les exclusions

1°) Actions en faveur de la réinsertion des détenus du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan

- **L'Association Emmaüs France** mène une expérimentation sociale au sein du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan, qui vise à faciliter l'accès à la procédure de l'aménagement de peine pour les prisonniers les plus pauvres.

L'accès à l'aménagement de peine est en effet plus difficile pour les personnes en situation précaire : en l'absence d'un logement et d'un emploi, il est difficile de construire un projet de réinsertion.

L'expérimentation menée par Emmaüs, a pour objectif de permettre à des personnes sortant de prison, de réussir leur réinsertion, et ainsi de briser le cercle vicieux qui lie fréquemment pauvreté, incarcération et exclusion.

Le cœur de l'expérimentation consiste en la mise en place de bénévoles «accompagnants», qui aident les candidats à un aménagement de peine en amont et en aval de la libération.

L'Association Emmaüs France se charge d'assurer la sélection de ces bénévoles et de mettre en place une formation spécifique.

L'intervention d'un psychologue est ainsi nécessaire pour former des bénévoles «accompagnants», et assurer des séances d'analyse des pratiques.

Afin de soutenir cette action, je vous propose d'accorder une subvention de **3 000 € à l'Association Emmaüs France, à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 58).**

- **L'Association Relais Enfants Parents Landes (R.E.P.L.)**, à Mont-de-Marsan, a pour but de maintenir, favoriser ou restaurer les liens entre l'enfant et son parent incarcéré (accompagnement au parloir et préparation de ces visites).

Je vous propose de lui accorder une subvention à hauteur de **765 €, à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 51).**

2°) Actions de lutte contre la toxicomanie

- **L'Association La Source – Landes Addictions** co-organise le congrès annuel des intervenants en toxicomanie les 10 et 11 juin 2010, en partenariat avec l'Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie.

Cette association sollicite une aide exceptionnelle du Conseil général pour l'organisation matérielle de ce congrès.

Je vous propose de lui accorder une subvention de **2 000 €, à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 58).**

3°) Actions dans le secteur du logement

- **La Confédération Générale du Logement** est une organisation de consommateurs agréée spécialisée dans le domaine du logement. Elle accompagne les consommateurs et usagers du logement dans les démarches nécessaires au règlement de toutes les problématiques qu'ils peuvent rencontrer.

Je vous propose d'accorder à l'Union Départementale des Landes de la Confédération Générale du Logement une subvention **de 1 620 €, à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 58).**

III – Politique dans le secteur de l'enfance

Le Schéma Enfance 2008-2012, validé par l'Assemblée Départementale, vise notamment à renforcer l'offre en modes d'accueil de la petite enfance ; il définit un plan prévisionnel de création de places en établissements collectifs et crèches familiales pour les 5 années à venir.

- C'est dans ce cadre que je vous propose d'examiner la demande du **C.I.A.S. du Cap de Gascogne**, qui sollicite une aide destinée au fonctionnement du service de garde relais à Saint-Sever sur des horaires atypiques.

Ce service permet de répondre aux demandes des familles dont les horaires de travail sont incompatibles avec l'offre de garde existante. Le service intervient du lundi au vendredi, le matin de 5 h à 8 h et le soir de 18 h à 22 h 30.

Je vous propose d'accorder au C.I.A.S. du Cap de Gascogne une aide de **3 600 €** pour le fonctionnement de ce service, à inscrire au **Chapitre 65 Article 65734 (Fonction 51)**.

- Nous avons accordé dans le cadre du Budget Primitif 2010 au C.I.A.S. d'Aire-sur-l'Adour, pour la création d'une halte-garderie itinérante de 20 places, une subvention de 24 000 €.

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour assume la compétence de l'accueil de la petite enfance. En conséquence, je vous demande de bien vouloir accorder en substitution ladite subvention à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.

IV – Actions dans le secteur du handicap

1°) Comité Départemental du Sport Adapté

Le développement des activités physiques et/ou sportives à destination des personnes handicapées, s'appuie sur plusieurs leviers, dont la formation des cadres, qui permettent, qu'ils soient entraîneurs, moniteurs, éducateurs, bénévoles ou professionnels, aux personnes déficientes d'accéder au mieux à la pratique sportive.

- Dans ce sens, la Fédération Française de Sport Adapté, en relation avec son **Comité départemental du Sport Adapté des Landes**, et en lien avec le **Service Sport Intégration et Développement (S.S.I.D.)** du Conseil général, organise des actions de formation dans le département, qui permettent de renforcer la qualité de l'accompagnement sportif des personnes handicapées.

Une aide financière est sollicitée pour permettre le paiement de vacations d'éducateur sportif diplômé d'Etat (à hauteur de 9 000 €) et pour couvrir les frais de formation des intervenants dans les établissements (à hauteur de 9 000 € également).

Je vous propose donc d'accorder au Comité Départemental du Sport Adapté une subvention **d'un montant de 18 000 € à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 52)**.

2°) Association Vaincre la Mucoviscidose

Cette association soutenue depuis plusieurs années par le Conseil général, poursuit son action auprès des personnes handicapées du département.

Je vous propose de poursuivre notre aide à hauteur de **792 €, à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 58)**.

V – Actions en direction des personnes âgées

1°) Actions visant un renforcement de la qualité des services rendus aux personnes âgées à domicile

Le Département des Landes a développé depuis la décentralisation une politique volontaire d'innovation et d'amélioration de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Cette politique concerne la prise en charge à domicile et en établissement.

Dans ce cadre, le Conseil général a signé deux conventions de modernisation de l'aide à domicile : une première en 2002, avec le Fonds de Modernisation, une deuxième en 2006 avec la CNSA, qui s'est achevée en 2008 avec un avenant qui la prolongeait jusqu'au 31 décembre 2009, pour deux actions complémentaires, visant la coordination autour de la personne âgée et de sa famille et l'accompagnement et le soutien des personnes âgées et des aidants familiaux.

Une nouvelle convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile est signée pour la période 2010-2012. Cette convention comporte trois axes :

Axe 1 : Lancement d'un observatoire départemental de l'aide à domicile

Cet observatoire aura pour objectif d'établir un état des lieux des services d'aide à domicile, d'analyser les besoins en terme de services à la personne, de réaliser un bilan social du personnel aide à domicile à l'échelle départementale, et d'assurer un suivi de la qualité du service rendu par les prestataires.

Axe 2 : Poursuite des actions de modernisation

Il s'agit de poursuivre les actions engagées dans le cadre des deux précédentes conventions, et notamment des actions de supervision des aides à domicile, de construction et diffusion d'outils pour les services autorisés ou agréés, de développerment de la plateforme novatrice de services pour l'accompagnement des personnes dépendantes à domicile et de leur famille, et de poursuite de l'action de professionnalisation des aides à domicile des services gérés par les CIAS et CCAS.

Axe 3 : Nouvelles actions visant à répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie

Il s'agit d'expérimenter de nouveaux services, comme le transport-accompagnement à la vie sociale et garde de nuit itinérante ou l'assistante administrative. Il s'agit également de mettre l'accent sur la prise en charge des personnes handicapées, par la sensibilisation et le développement des compétences des services d'aide à domicile dans la prise en charge du handicap.

Je vous demande de bien vouloir donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions correspondantes et pour m'autoriser à signer tous documents afférents.

2°) Association des Retraités et Veuves des Landes

• **L'association des Retraités et Veuves des Landes** informe, soutient les veuves et retraités dans les Landes, se fait le relais de leurs besoins et participe aux différentes instances relatives aux personnes âgées.

Je vous propose de bien vouloir lui accorder une aide à hauteur de **720 €, à inscrire au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 53)**.

*

* *

Je vous demande de bien approuver les différentes orientations de ce rapport et les crédits correspondants.

Imputations	Montants
Chapitre 65 Fonction 58	7 412 €
Chapitre 65 Fonction 51	4 365 €
Chapitre 65 Fonction 52	18 000 €
Chapitre 65 Fonction 53	720 €
TOTAL	30 497 €

**Direction de la Solidarité
Départementale****ENTREPRISE ADAPTEE DEPARTEMENTALE
ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL**

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le compte administratif 2009 de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères ainsi que les projets de décisions modificatives n° 1 de l'exercice 2010.

La Commission de Surveillance, réunie le 15 avril 2010, a donné un avis favorable aux propositions qui vous sont soumises.

I - Entreprise Adaptée Départementale**A) Bilan d'activité 2009**

Les mouvements du personnel au cours de l'année 2009 s'apprécient par :

- le recrutement de trois salariés,
- le retour dans l'établissement d'un salarié à l'atelier Jardins et Espaces Verts mis à disposition pendant 7 ans dans un établissement médico-social,
- la réorientation d'un salarié à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères,
- la démission d'un salarié,
- le décès d'un salarié,
- l'insertion en Milieu Ordinaire de trois salariés,
- la diminution du temps de travail pour un salarié.

L'effectif se compose de 53 travailleurs handicapés au 31 décembre 2009, soit 50,39 équivalents temps plein dont 9 femmes et 44 hommes :

- 46 salariés à temps plein
- 7 salariés à temps partiel

8 travailleurs handicapés sont affectés à des contrats de mise à disposition pour 6,59 équivalents temps plein.

Formation

Diverses formations ont été organisées :

- recyclage moniteur, sauveteur secouriste, 1 salarié, durée de la formation : 7 heures,
- recyclage sauveteurs secouristes du travail, 7 travailleurs handicapés, durée de la formation : 7 heures,
- sauveteur secouriste, 15 salariés, durée de la formation : 60 heures,
- prévention en alcoologie, 5 salariés, durée de la formation : 28 heures,
- entretien du petit matériel, 2 salariés, durée de la formation : 14 heures,

- utilisation des extincteurs, 30 salariés, durée de la formation : 10 heures 30,
- taille et utilisation des végétaux en pépinière, 3 salariés, durée de la formation : 7 heures,
- formation désherbage thermique, 29 salariés, durée de la formation : 12 heures,
- agents applicateurs de produits phytosanitaires, 6 salariés, durée de la formation : 7 heures.

B) Compte Administratif 2009

1°) Section d'investissement

Le résultat laisse apparaître un excédent de 161 070,23 € pour 190 015,80 € en dépenses et 351 086,03 € en recettes.

Il intègre le résultat d'investissement 2008 reporté de 183 567,40 €.

L'excédent 2009 est reporté en Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2010.

2°) Section de fonctionnement

Le résultat laisse apparaître un solde positif de 90 237,09 € pour 2 480 212,49 € en dépenses et 2 570 449,58 € en recettes.

Il convient d'affecter ce résultat à la Décision Modificative n° 1-2010 de la façon suivante :

- en section d'investissement pour un montant de 64 817,09 €
- en section de fonctionnement pour un montant de 25 420,00 €

Ce résultat reprend le déficit constaté de l'exercice 2008 pour un montant de 5 421,95 €.

C) Decision Modificative N° 1 – 2010

1°) Section d'investissement

Elle s'équilibre à un montant de 245 887,32 € et comprend :

en dépenses :

- au chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert..... 3 000,00 €
- au chapitre 21 : Immobilisations corporelles..... 242 887,32 €

en recettes :

- au chapitre 001 : Résultat antérieur reporté..... 161 070,23 €
- au chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert..... 20 000,00 €
- au chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves 64 817,09 €

2°) Section de fonctionnement

Elle est équilibrée à un montant de 3 100,00 €.

La section se présente de la manière suivante :

en dépenses :

- au chapitre 011 : Charges à caractère général.....49 500,00 €
- au chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés- 66 400,00 €
- au chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert.....20 000,00 €

en recettes :

- au chapitre 002 : Résultat antérieur reporté.....25 420,00 €
- au chapitre 70 : Ventes de produits.....- 25 320,00 €
- au chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert.....3 000,00 €

II – Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères

A) Bilan d'activité 2009

La capacité d'accueil autorisée et budgétisée est de 34 équivalents temps plein.

L'effectif se compose de 39 travailleurs handicapés au 31 décembre 2009, soit 34,05 équivalents temps plein.

- 27 personnes à temps plein
- 12 personnes à temps partiel

Il a été prononcé trois admissions à l'aide aux postes avec période d'essai, deux admissions à l'aide aux postes sans période d'essai, une démission pour cause de déménagement, une inaptitude.

9 travailleurs handicapés sont affectés à des contrats de mise à disposition pour 6,50 équivalents temps plein.

Formation

Diverses formations ont été organisées :

- apprentissage à la lecture, 3 travailleurs handicapés, durée de la formation : 130 heures,
- recyclage sauveteurs secouristes du travail, 5 travailleurs handicapés, durée de la formation : 7 heures,
- sauveteurs secouristes du travail, 6 travailleurs handicapés, durée de la formation : 60 heures,
- prévention en alcoologie, 3 travailleurs handicapés, durée de la formation : 28 heures,
- agents applicateurs de produits phytosanitaires, 6 travailleurs handicapés, durée de la formation : 7 heures,
- entretien du petit matériel, 3 travailleurs handicapés, durée de la formation : 14 heures,
- utilisation des extincteurs, 32 travailleurs handicapés, durée de la formation : 7 heures,
- gestes et postures, 18 travailleurs handicapés, durée de la formation : 14 heures,
- taille et utilisation des végétaux en pépinière, 1 travailleur handicapé, durée de la formation : 7 heures.

Différentes activités de soutien et de socialisation sont proposées aux travailleurs handicapés :

- sur le site, avec plusieurs ateliers : cuisine, informatique, gestion de la monnaie, photographie.
- à l'extérieur du site : natation, sport adapté, pétanque, gymnastique, couture, lecture.

B) Compte Administratif 2009 – Budget Annexe d'Action Sociale

1°) Section d'investissement

Le résultat laisse apparaître un excédent de 38 690,12 € pour 16 059,94 € de dépenses et 54 750,06 € de recettes.

Il intègre le résultat d'investissement 2008 reporté de 32 889,23 €.

L'excédent 2009 est reporté en Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2010.

2°) Section de fonctionnement

Le résultat laisse apparaître un déficit de clôture de 10 258,39 € pour 376 966,08 € en dépenses et 366 707,69 € en recettes.

Le déficit sera reporté au Budget Primitif 2011.

C) Compte Administratif 2009 – Budget Annexe de Production et de Commercialisation

1°) Section d'investissement

Le résultat laisse apparaître un excédent de 273 550,20 € pour 30 796,58 € en dépenses et 304 346,78 € en recettes.

Il intègre le résultat d'investissement 2008 reporté de 236 930,13 €.

L'excédent 2009 est reporté en Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2010.

2°) Section de fonctionnement

Le résultat laisse apparaître un excédent de clôture de 27 952,30 € pour 545 871,39 € en dépenses et 573 823,69 € en recettes.

Il convient d'affecter ce résultat à la Décision Modificative n° 1 - 2010 de la façon suivante :

- en section d'investissement pour un montant de.....20 000,00 €
- en section de fonctionnement pour un montant de7 952,30 €

D) Décision Modificative N° 1 – 2010 – Budget Annexe d'Action Sociale

1°) Section d'investissement

Elle s'équilibre à un montant de 39 500,12 € et comprend :

en dépenses :

- au chapitre 21 : Immobilisations corporelles.....39 500,12 €

en recettes :

- au chapitre 001 : Résultat antérieur reporté38 690,12 €

- au chapitre 28 : Amortissements 810,00 €

2°) Section de fonctionnement

Elle est équilibrée à un montant de 18 310,00 €.

La section se présente de la manière suivante :

en dépenses :

- au chapitre 011 : Groupe I : Exploitation courante - 200,00 €

- au chapitre 012 : Groupe II : Personnel.....15 200,00 €

- au chapitre 016 : Groupe III : Structure3 310,00 €

en recettes :

- au chapitre 018 : Groupe II : Autres produits18 310,00 €

E) Décision Modificative N° 1 – 2010 – Budget Annexe de Production et de Commercialisation

1°) Section d'investissement

Elle s'équilibre à un montant de 295 950,20 € et comprend :

en dépenses :

- au chapitre 21 : Immobilisations corporelles.....295 950,20 €

en recettes :

- au chapitre 001 : Résultat antérieur reporté273 550,20 €

- au chapitre 10 : Apports20 000,00 €

- au chapitre 21 : Immobilisations corporelles.....1 000,00 €

- au chapitre 28 : Amortissements1 400,00 €

2°) Section de fonctionnement

Elle est équilibrée à un montant de – 41 350,00 €.

La section se présente de la manière suivante :

en dépenses :

- au chapitre 011 : Groupe I : Exploitation courante6 500,00 €
- au chapitre 012 : Groupe II : Personnel- 54 350,00 €
- au chapitre 016 : Groupe III : Structure6 500,00 €

en recettes :

- au chapitre 002 : Résultat antérieur reporté7 952,30 €
- au chapitre 018 : Groupe II : Autres produits- 49 302,90 €

*

* *

En conclusion, je vous propose donc :

- d'approuver les Comptes Administratifs 2009 et les affectations de résultats correspondantes,
- d'approuver les Décisions Modificatives n° 1-2010,
- d'adopter le procès-verbal de la Commission de Surveillance en date du 15 avril 2010, figurant au dossier de votre rapporteur.

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

COMPTE ADMINISTRATIF 2009
DECISION MODIFICATIVE n°1- 2010

L'Assemblée Départementale est appelée à se prononcer sur les résultats du compte administratif 2009 et sur les virements de crédits inscrits en Décision Modificative n°1-2010 des établissements et services relevant du Centre Départemental de l'Enfance :

- ceux relevant de la compétence du Conseil Général : Foyer de l'Enfance, Centre Maternel, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.
- ceux de la compétence de l'Etat, regroupant au sein d'une entité dénommée Etablissement Public de Soins, d'Insertion et d'Intégration (E.P.S.I.I.), l'Institut Médico-Educatif, les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (C.M.P.P), les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (I.T.E.P.), les Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.), et le Service d'Accompagnement des Travailleurs handicapés (S.A.T.A.S).

I - LES STRUCTURES DE COMPETENCE DEPARTEMENTALE**A - LE FOYER DE L'ENFANCE****1) L'activité en 2009**

Au cours de l'année 2009, 129 enfants ont été pris en charge par l'établissement (contre 115 en 2008) dont 98 admis en cours d'année et 31 enfants déjà présents antérieurement. Cela représente un total de 13 712 journées réalisées soit une moyenne de 106 jours de présence par enfant (contre 109 en 2008). Il est à noter que le service de placement familial a suivi 22 enfants.

Le Foyer de l'Enfance est organisé en cinq services : le groupe des petits (de l'âge de la marche à 6 ans), le groupe des moyens (6-14 ans, mixte jusqu'à 12ans), et le groupe des adolescentes et un service d'accès à l'autonomie (jeunes filles à partir de 16 ans). Par ailleurs, un service de placement familial assure le suivi d'enfants issus du Foyer de l'Enfance, puis accueillis au sein des familles d'accueil employées par le Pôle Protection de l'Enfance.

Parmi les 129 enfants accueillis cette année, 48 ont entre 14 et 18 ans, 36 ont entre 5 et 13 ans, 6 ont plus de 18 ans et 39 ont moins de 6 ans.

Sur les 129 enfants accueillis au cours de l'année au Foyer de l'Enfance, 82 l'ont été sur la base d'une ordonnance de placement provisoire (O.P.P.), nombre en constante augmentation depuis trois années (64 en 2007, 66 en 2008). 38 enfants accueillis ont fait l'objet d'un accueil provisoire (mesure administrative).

Sur les 84 enfants sortis en 2009, 73 d'entre eux ont eu une durée de séjour de un à sept mois (25 de moins d'un mois, 22 de un à trois mois et 26 de trois à sept mois).

Les principaux types de difficultés repérées au moment de l'accueil sont les suivants : problématiques relationnelles parents/enfants (à l'origine de 68 placements), difficultés psycho-pathologiques de la situation (67 placements), maltraitements physiques ou psychologiques (50 placements) et carences éducatives (40 placements).

Sur les 86 fins de séjours au Foyer constatées en 2009, 31 enfants ont été accueillis chez une assistante familiale et 19 autres sont retournés dans leur famille naturelle ou chez l'un de leurs parents.

2) Le compte administratif 2009 :

section	dépenses	recettes	excédent de clôture
investissement	100 664,31 €	465 568,90 €	364 904,59 €
fonctionnement	2 690 885,30 €	2 804 839,40 €	113 954,10 €

Au cours de l'exercice 2009, les dépenses d'investissement ont permis de procéder au renouvellement du matériel obsolète tel que : aménagement des espaces collectifs mis à disposition des enfants, achat de 2 véhicules (5 et 7 places), amélioration du stockage des denrées alimentaires, au renouvellement de divers mobiliers (pavillon des petits), achat de matériels de bureau et informatique.

L'excédent d'investissement de 2009 sera reporté dans sa totalité à la Décision Modificative n°1-2010.

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à hauteur de 113 954,10 € de la manière suivante :

- 15 000,00 € affectés à la section de fonctionnement, en Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2010,
- 50 000,00 € affectés à la section d'investissement, en Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2010,
- 48 954,10 € en atténuation du prix de journée 2011.

3) Décision Modificative n°1-2010

En section d'investissement, la Décision Modificative n°1-2010 s'équilibre à hauteur de 364 904,59 € et intègre le report de l'excédent 2009.

Cela permettra de préparer le projet de restructuration des locaux du Foyer de l'Enfance notamment en ce qui concerne l'obligation de disposer d'espaces réservés à l'accueil des familles et d'individualiser l'hébergement.

4) Modification du tableau des emplois permanents du foyer de l'enfance

Compte tenu de l'évolution des besoins et de la spécialisation de la fonction « accueil-secrétariat » du Foyer de l'enfance, un poste d'adjoint administratif est modifié en poste de secrétaire médico-sociale (promotion par liste d'aptitude).

B - LE CENTRE MATERNEL

1) L'activité en 2009 :

Le Centre Maternel comprend 8 studios, qui peuvent accueillir chacun une mère et un enfant, 5 grands studios (avec possibilité d'accueillir 2 enfants) et 1 appartement (mère accompagnée de 1 à 3 enfants), soit une capacité totale d'accueil de 14 mères et 22 enfants.

En 2009, le Centre Maternel a suivi 69 personnes : 31 mères (âgées de moins de 25 ans pour 55% d'entre elles) et 38 enfants.

50 personnes ont été accueillies au cours de l'année : 22 mères (dont 2 mineures) et 28 enfants.

8 052 journées ont été réalisées, soit 446 en moins, par rapport à l'activité de 2008. Ainsi, la durée moyenne des séjours est de 116 jours (114 en 2008).

L'origine géographique des accueils réalisés se répartie par circonscription comme suit : Tartas (4), St-Vincent-de-Tyrosse (2), Dax (4), Hagetmau (2), Mont-de-Marsan (8) et Parentis-en -Born (2).

La demande d'accueil est initiée majoritairement par les services sociaux du Conseil général, Pôle Social et Pôle Protection de l'Enfance (à l'origine de 77% des séjours), par l'ASAEL ou par décision judiciaire (13%).

Les motifs majoritaires à l'origine de l'accueil sont les problématiques sociales (précarité du logement, endettement...), l'enfance en danger, en augmentation de 28% depuis 2007, les violences conjugales (séparations, conflits...), ainsi que les difficultés avec l'entourage familial.

Parmi les 23 mères qui ont quitté le Centre maternel courant 2009, 8 d'entre elles sont retournées au domicile familial, 11 ont changé de domicile, 3 ont accédé à un appartement HLM, 5 à un appartement dans le privé. La question du logement reste une difficulté prégnante pour ces jeunes mères puisque cette année l'accès au secteur privé est supérieur au secteur public.

Cette année, le travail autour de l'entourage familial, et notamment la place des pères, a été particulièrement mis en œuvre. En effet, l'établissement a favorisé la permanence de la fonction paternelle tout au long de l'accueil de la mère. Ainsi, sur les 28 fratries accueillies, seulement 5 d'entre elles ne connaissaient pas leurs pères. Il est à noter que 12 fratries ont bénéficié de visites régulières de la part de leurs pères.

2) Le compte administratif 2009 :

section	dépenses	recettes	excédent de clôture
investissement	33 707,04 €	157 339,37 €	123 632,33 €
fonctionnement	865 534,24 €	931 348,33 €	65 814,09 €

Au cours de l'exercice 2009, les dépenses d'investissement ont permis de procéder au renouvellement de matériel obsolète : cabines de douche au sein des studios, mobilier du salon de visite, matériels de bureau et climatisation de « l'espace enfants ».

Il est à noter le report de 28 610,82 € correspondant aux travaux en cours suite à la mise en conformité des locaux demandé par la commission de sécurité de juillet 2009.

L'excédent de la section d'investissement, s'élevant à 123 632,33 € sera reporté en Décision Modificative n°1-2010.

En fonctionnement, il est proposé d'affecter l'excédent 2009 enregistré à hauteur de 65 814,09 € de la manière suivante :

- 35 000,00 € à la section d'investissement, en Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2010,
- 30 814,09 € en atténuation du prix de journée 2011.

3) Décision Modificative n°1-2010 :

En section d'investissement, la Décision Modificative n°1-2010 s'équilibre à hauteur de 123 632,33 € et intègre la reprise du résultat de 2009.

Compte tenu du rapport de la commission de sécurité de Juin 2009, et notamment de l'obligation de mise en conformité de la protection incendie du sous sol, une expertise technique a été réalisée, l'établissement est en attente des préconisations requises.

4) Modification du tableau des emplois permanents du centre maternel :

Afin de développer la prise en charge des jeunes majeures à l'issue du séjour au centre maternel, et notamment l'accès à l'autonomie des jeunes femmes, un poste éducatif (moniteur éducateur ou éducateur spécialisé) est créé au sein des effectifs de l'établissement.

C - LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE DU SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (S.A.T.A.S.)

Le Service d'Aide par le Travail et l'Accompagnement Social (S.A.T.A.S.) du Centre Départemental de l'Enfance comprend deux entités identifiées comme suit :

◆ Un Service d'accompagnement à la vie sociale (S.A.V.S.), de compétence départementale

Au 31 décembre 2009, le S.A.V.S a suivi 31 personnes reconnues travailleurs handicapés dont 10 étaient rémunérées par l'E.S.A.T du S.A.T.A.S. Il est à noter que 8 personnes relèvent du milieu protégé et 13 salariés du milieu ordinaire.

Les mouvements nombreux au sein de l'équipe du S.A.T.A.S. ont conduit l'équipe à réaliser un travail d'optimisation de l'utilisation des outils à destination des professionnels, avec l'aide d'un intervenant extérieur en vue d'assurer une continuité du service rendu malgré les absences de certains membres de l'équipe.

En 2009, il a été développé des activités dites de « remédiations corporelles » (coiffure, esthétique, sorties sportives et culturelles...) visant à renforcer le potentiel d'estime de soi des travailleurs handicapés suivis par le S.A.T.A.S.

◆ Le compte administratif 2009 du S.A.V.S.

section	dépenses	recettes	excédent de clôture
fonctionnement	203 010,78 €	216 927,65 €	13 916,87 €

Le compte administratif 2009 dégage un excédent de 13 916,87 € qui sera reporté dans sa totalité sur la dotation globale, au Budget Primitif 2011.

II - LA SECTION DE COMPETENCE ETAT – E.P.S.I.I.

1) L'activité en 2009 :

L'Etablissement Public de Soins, d'Insertion et d'Intégration (E.P.S.I.I.) réunit :

- **l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.)**, qui a pris en charge 106 jeunes, de 10 ans à 22 ans (41 filles et 65 garçons) au cours de l'année 2009. Sur les 16 730 journées prévues, 15 880 ont été réalisées. Tout comme en 2008, il a été constaté un nombre d'admissions moindres, 13 jeunes ont intégré l'établissement entre les mois de septembre et novembre (contre 13 en 2008 et 19 en 2007).

Il est à noter la nécessité de débiter chaque année de fonctionnement avec un effectif de 95 à 100 jeunes afin de pondérer la fréquentation à temps partiel des enfants scolarisés à l'extérieur de l'établissement ainsi que les absences pour maladies et hospitalisations en milieu spécialisé (3 jeunes concernés en 2009).

- **les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques** (C.M.P.P. de Mont-de-Marsan, de Dax et leurs antennes respectives), qui ont reçu 478 enfants en 2009 et réalisé 13 243 séances facturées. Il est à noter l'augmentation du nombre d'absences en période de vacances scolaires qui n'ont pu être ni facturées, ni réalisées, alors que les rendez-vous étaient convenus entre professionnels et parents des enfants suivis. Le déménagement du C.M.P.P. de Mont-de-Marsan dans les nouveaux locaux dès le début de l'année 2009 n'a pas eu de répercussions sur l'activité.

- **les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques** (I.T.E.P.) de Morcenx et Dax, qui ont reçu 56 enfants et jeunes. La fin de l'année 2009 a été marquée par le début de la construction des futurs locaux de l'I.T.E.P. de Saint-Paul-lès-Dax. L'accueil des jeunes dans le nouvel établissement est prévu à la rentrée scolaire 2010.

- **les Services d'Education Spécialisée et de Soins à domicile (S.E.S.S.A.D.)**

- le S.E.S.S.A.D. de l'I.T.E.P. de Dax, a accueilli 13 enfants pour une capacité autorisée de 10 places atteintes durant toute l'année. Ce service accueille des enfants scolarisés de 6 à 18 ans présentant des troubles du comportement. Il constitue le support privilégié du processus d'intégration scolaire et permet d'accompagner l'enfant ou l'adolescent dans toutes les dimensions de sa vie sociale.

- le S.E.S.S.A.D. de l'E.P.S.I.I. a accueilli 13 enfants (5 filles et 8 garçons). Ce service accueille des enfants et adolescents présentant des troubles avérés de l'efficacité intellectuelle et les accompagne dans leur développement personnel, leur insertion sociale, scolaire ou pré-professionnelle.

- **l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)**, qui employait 29 travailleurs handicapés en prestations de service individuelles au 31/12/2009, avec 4 entrées et 6 sorties, dont 2 en milieu ordinaire, 1 en E.S.A.T. traditionnel et 3 ont démissionnés.

Sur les 84 personnes sorties de l'E.S.A.T. depuis son ouverture, 43 travaillent aujourd'hui en milieu ordinaire.

2) Le compte administratif 2009 :

section	dépenses	recettes	déficit de clôture excédent
investissement	1 241 590,51 €	967 891,18 €	-273 699,33 €
fonctionnement	6 238 588,37 €	6 536 480,14 €	297 891,77 €

Les dépenses engagées en investissement ont permis de régler les premiers états d'acompte des entreprises dans le cadre de la construction des locaux du nouvel I.T.E.P. de Saint-Paul-lès-Dax, de procéder à l'aménagement pour la mise en service des nouveaux locaux du C.M.P.P. de Mont-de-Marsan, de poursuivre la politique de renouvellement de matériels devenus obsolètes, en vue d'améliorer les conditions d'accueil et de transport des enfants.

Il est à noter le report en dépenses de 3 162 272,17 € correspondant :

- aux travaux en cours de réalisation de l'I.T.E.P. de Saint-Paul-lès-Dax,
- à l'achat d'un groupe électrogène pour le site « 2 rue de la jeunesse » (I.M.E. et Foyer de l'Enfance),
- à la mise en conformité de l'alarme incendie suite à la commission de sécurité de juin 2009 (I.M.E.).

En recettes, nous constatons également un report de 3 883 000,00 € correspondant au montant de l'emprunt à contracter dans le courant de l'année 2010.

Le déficit d'investissement de 2009 sera reporté à la Décision Modificative n°1-2010 à hauteur de 273 699,33 €.

En section de fonctionnement, il est constaté un excédent de fonctionnement à hauteur de 297 891,77 €, qu'il est proposé d'affecter de la façon suivante :

- *A la décision modificative n°2-2010*
==> 165 000,00 € en section d'Investissement se décomposant comme suit :
 - 40 000,00 € pour l'I.M.E.
 - 35 000,00 € pour l'I.T.E.P. de Morcenx
 - 90 000,00 € pour le S.A.T.A.S. Action Sociale
- *A la décision modificative n°2-2010*
==> 6 258,03 € en section de Fonctionnement se décomposant comme suit :
 - 6 258,03 € pour le C.M.P.P.
- *Au Budget Primitif 2011*
==> 126 633,74 € en section de Fonctionnement se décomposant comme suit :
 - 27 641,40 € pour l'I.M.E.
 - 8 601,80 € pour le S.E.S.S.A.D. de l'E.P.S.I.I.
 - 10 527,55 € pour l'I.T.E.P. de Morcenx
 - 22 263,27 € pour l'I.T.E.P. de Dax
 - 5 469,62 € pour le S.E.S.S.A.D. de l'I.T.E.P. de Dax
 - 17 104,61 € pour le S.A.T.A.S. Action Sociale
 - 35 025,49 € pour le S.A.T.A.S. Production Commercialisation

3) Décision Modificative n°1-2010 :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 123 980,00 €. Elle intègre des reports de :

- recettes d'un montant de	3 883 000,00 €
- dépenses d'un montant de	3 162 272,17 €
- déficit d'un montant de	273 699,33 €

Les reports et les dépenses inscrites à la décision modificative n°1 pour un montant de 720 727,83 € vont permettre de contribuer aux investissements à venir : mise en conformité des locaux avec les normes actuelles de sécurité, entretien du patrimoine, poursuite des opérations nécessaires à la réalisation des projets de construction de nouveaux locaux et d'extension, renforcement de la capacité d'autofinancement.

III - LA CREATION DU C.H.S.C.T. DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Conformément à la législation en vigueur, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) est constitué au sein du Centre Départemental de l'Enfance.

*
* *

Les comptes administratifs des différentes sections et les diverses opérations relatives aux décisions modificatives ont été approuvés par la Commission de Surveillance qui s'est tenue le 11 mai 2010.

Je vous demande donc d'approuver en l'état les différents comptes administratifs, et les décisions modificatives des sections du Centre Départemental de l'Enfance, ainsi que les procès-verbaux de la Commission de surveillance du 11 mai 2010, figurant au dossier de votre rapporteur.